



## PROJET DE REAMÉNAGEMENT DU CENTRE BOURG

Commune de Méricourt l'Abbé

### Le contexte et les enjeux

La Commune de Méricourt-l'Abbé, qui compte 615 habitants, est depuis 2007 en cours d'élaboration de son plan local d'urbanisme (PLU), pour lequel elle a mis en œuvre, en cours de démarche, une mission d'Approche Environnementale de l'Urbanisme (AEU) initiée par le Conseil Régional.

La commune a ainsi programmé le ré-aménagement de son centre bourg, en prévoyant notamment la création de logements et de commerces sur le site d'une ancienne coopérative agricole, ainsi que la mise en valeur du quartier de la gare ferroviaire. Le village de Méricourt l'Abbé, desservi par la ligne ferroviaire Amiens-Lille et à équidistance d'Albert et de Corbie, pourrait devenir commune de référence pour l'accès aux transports en commun. La gare est donc un des éléments clés du ré-aménagement, notamment par l'établissement d'une liaison douce avec le centre bourg. De plus, les réflexions du Conseil Régional de Picardie sur la redynamisation de l'étoile ferrée d'Amiens est une opportunité pour cette gare.

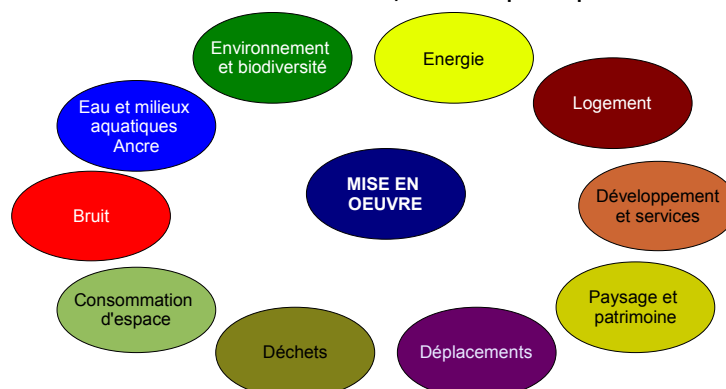
### La mise en œuvre de la démarche A.E.U.

La commune a reçu le soutien du Conseil Régional et de l'ADEME pour réaliser une première mission LAEU dans l'élaboration du PLU. Un groupement constitué de la SA Paysage et du BET ASCONIT a été retenu pour intervenir sur cette première phase, pour un budget de 25 000 €, financé à 80% par l'ADEME et le Conseil Régional, et à 20% par la commune.

La commune, appuyée par le CAUE 80, a lancé une consultation pour la réalisation d'une mission de programmation urbaine et architecturale dans le prolongement du plan local d'urbanisme, cette mission devant être réalisée entre septembre 2009 et juin 2010. Dans ce cadre, la commune souhaite poursuivre la mission AEU, pour s'assurer de la prise en compte des aspects environnementaux et énergétiques de manière globale et transversale, tout au long de la réalisation du programme. Si le calendrier de la mission est tenu, le lancement des travaux de réalisation du programme pourrait avoir lieu à la rentrée 2010.

### Les préconisations

Le projet de ré-aménagement du centre bourg de la commune a fait l'objet d'une série de préconisations pour améliorer la qualité environnementale du site, sur les principaux thèmes suivants.





- la gestion des eaux pluviales fait partie des priorités, la commune ayant souffert à plusieurs reprises de dégâts causés par l'écoulement, suite à des pluies d'orage, du bassin versant qui la surplombe (organiser la gestion quantitative des eaux pluviales et des ruissellements),
- le bassin versant sera maintenu en espace naturel, les espaces verts devront être mis en réseau (liaison coteaux-bourg-rivière) pour permettre un fonctionnement écologique,
- les projets immobiliers devront favoriser la maîtrise des consommations énergétiques (plan de gestion des éclairages de nuit), les projets communaux devront intégrer le développement des énergies renouvelables,
- la progression des secteurs urbanisés sera limitée par l'occupation des dents creuses en priorité, le parc de logement devra se diversifier,
- en matière de patrimoine, la commune a résolument fait le choix de conserver les constructions d'architecture ancienne, une limite devra être donnée à l'urbanisation du bourg,
- la commune a prévu l'aménagement d'un chemin tour de village planté, offert à la promenade,
- la gare et ses abords devront être aménagés pour améliorer l'accueil des usagers, les déplacements doux devront être facilités pour y accéder,
- des activités locales devront être encouragées (maraîchage, alimentation d'un réseau de bois énergie..).

Ces pistes ont été proposées à l'issue du diagnostic initial pour renforcer la performance environnementale du site, mais la commune, ne pouvant en financer la totalité, devra fixer des priorités dans la phase d'étude.

## Les résultats de la démarche

La mise en œuvre de la démarche AEU a apporté une véritable plus-value dans la réflexion conduite par la commune. S'il était initialement un peu difficile de percevoir les résultats auxquels cette démarche devait parvenir, la commune se l'est progressivement appropriée. Une commission spécifique a été créée au sein du Conseil Municipal.

La commune a surtout bénéficié de l'apport d'un regard extérieur et professionnel, sur ses projets d'aménagement, alimentant en propositions originales la réflexion des élus, même si certaines de ces propositions semblaient parfois démesurées. Mais pour intéressante qu'elle soit, sans un soutien financier important de partenaires publics (ADEME, Conseil Régional...), une démarche de cette nature ne semble pas à la portée de petites communes.

Les coordonnées de l'action		Personne à contacter	
Adresse :	Mairie de Méricourt l'Abbé Place du Petit Prié – 80 800 MERICOURT L'ABBE	Nom :	M. DE BLANGIE (Maire)
Mai l :	mairie.mericourtlabbe@wanadoo.fr	Tél. :	03 22 40 61 64